PUBLIÉ LE 12/03/2026

Décision n° 2026-24 du 12/03/2026 – Nomination à l'ANSM (EVEN Gwenaëlle)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - NOMINATIONS ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La directrice générale de l'ANSM,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

Vu la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de la directrice générale de l'ANSM – Madame PAUGAM-BURTZ (Catherine) ;

Vu la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'ANSM ;

Vu la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'ANSM ;

Décide

Article 1er
L'article 20 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :
1°) Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :
« - Madame EVEN (Gwennaelle) est nommée directrice ; ».
2°) Le quatrième alinéa est supprimé.

Article 2
La présente décision est publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 12/03/2026

Catherine PAUGAM-BURTZ
Directrice générale